

## AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU JBM

Les membres du Jeune Barreau de Montréal (JBM) sont convoqué.e.s à sa prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra **LE MERCREDI 21 MAI 2025, À COMPTER DE 17 H 30, A LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC**, situé au 100, rue Notre-Dame Est, à Montréal. L'ordre du jour est le suivant :

- |  |  |
|--|--|
| 1. Ouverture de l'assemblée  | 7. Ratification des gestes posés par le Conseil d'administration durant l'exercice 2024-2025 |
| 2. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour                                 | 8. Communication du résultat des élections   |
| 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 mai 2024.                | 9. Mot du.de la Président.e pour l'exercice 2025-2026  |
| 4. Réception des états financiers pour l'exercice 2024-2025  | 10. Varia  |
| 5. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2025-2026  | 11. Levée de l'assemblée   |
| 6. Dépôt du rapport annuel de la Présidente, des administrateur.rice.s et de la direction générale |  |

Les membres du JBM auront alors l'occasion de poser toute question pertinente à l'égard du rapport des administrateur.trice.s, des états financiers ou des affaires du JBM. Seul.e.s les membres votant.e.s ont le droit de soumettre une proposition lors de l'assemblée générale. Le texte de toute proposition d'un.e membre votant.e sur un sujet qui n'est pas déjà prévu à l'ordre du jour doit être transmis à la secrétaire au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

## AVIS D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JBM

Les membres du Jeune Barreau de Montréal (JBM) sont avisé.e.s par la présente qu'un scrutin sera tenu du **12 MAI 2025, 7 H 01, AU 19 MAI 2025, 16 H 30, INCLUSIVEMENT** afin d'élire six (6) administrateur.trice.s.

Tout membre, votant.e ou non, du JBM peut soumettre sa candidature au poste d'administrateur.trice.

Est membre votant.e du JBM, toute.e avocate.e assermenté.e le ou après le 1<sup>er</sup> mai 2015 et dûment inscrite au tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, section de Montréal. Est membre non votant.e du JBM toute.e membre du Barreau du Québec qui a été assermenté.e depuis au plus 10 ans le 1<sup>er</sup> mai 2015, qui n'est pas membre de la section de Montréal, mais qui remplit les formalités d'adhésion et paye, au 1<sup>er</sup> mai 2025, la cotisation annuelle du JBM.

Le mandat des membres dont les noms suivent se termine le 21 mai 2025 :

- Présidente : Me Marie Flambard
- Administrateur.rice.s : Me Fady Toban, Me Sophie Estienne, Me Maria-Christina Sorbo-Mayrand, Me Gaëlle Obadia et Me Janique Soucy

Le mandat des membres mentionnés ci-après se prolonge jusqu'à l'élection de 2026 :

- Vice-présidente : Me Andrée-Anne Dion
- Administrateur.rice.s : Me Jeanne Gagné, Me Sébastien Girard, Me Alexandra Haiduc, Me Sabrina Roberge et Me Étienne de Blois

Veillez noter que conformément à l'article 66 des Règlement généraux du JBM, des douze (12) administrateur.trice.s du Conseil d'administration, deux postes de dirigeants seront nommés par le Conseil d'administration suivant l'élection, soit le poste de Présidence et de Vice-présidence.

Le conseil d'administration doit, à sa première réunion suivant l'assemblée générale annuelle, choisir parmi ses membres, les dirigeant.e.s, à l'exception du.de la directeur.rice général.e.

En cas d'impossibilité de procéder à la nomination des dirigeant.e.s lors de la première réunion, les postes concernés ne deviennent pas vacants. Le choix et la nomination peuvent avoir lieu plus tard et tout dirigeant.e sortant.e s'il.elle a encore les qualités requise, demeure en fonction jusqu'à ce moment.

Les bulletins de candidature sont disponibles sur demande auprès de la Directrice générale ([emenardlaberge@ajbm.qc.ca](mailto:emenardlaberge@ajbm.qc.ca)). Ils doivent être retournés dûment complétés et signés par le.la candidate de même que par dix autres membres votant.e.s du JBM, à l'attention de la présidente d'élection ainsi que la secrétaire du JBM, entre les 45<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> jours précédant la clôture de la période de scrutin, soit **DU 3 AVRIL 2025 AU 27 AVRIL 2025, 17 H**, aux adresses électroniques suivantes : présidente d'élection, M<sup>e</sup> Alexandra Paquette, [ap@bureauavocats.com](mailto:ap@bureauavocats.com) et Secrétaire du JBM, M<sup>e</sup> Élizabeth Ménard-Laberge, [emenardlaberge@ajbm.qc.ca](mailto:emenardlaberge@ajbm.qc.ca).

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, sera affichée, sur le site Internet du JBM, la liste des candidat.e.s (si le nombre de candidatures valides reçues excède le nombre de sièges à combler) ou des élu.e.s par acclamation, selon le cas, aux postes d'administrateur.trice.s.

Dans le premier cas, l'élection aura lieu par vote électronique, en utilisant un système sécuritaire et confidentiel géré par un tiers qui aura été choisi par le Conseil d'administration.

Seul.e.s les membres votant.e.s en règle du JBM, au plus tard à l'heure de clôture de scrutin, auront droit de vote lors de l'élection.

**AVIS DONNÉS À MONTRÉAL (QUÉBEC), CE 28 MARS 2025**



***M<sup>e</sup> Alexandra Paquette***  
Présidente d'élection